

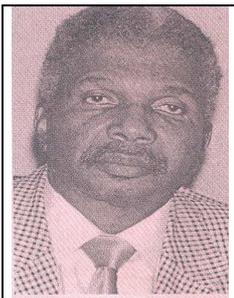


PAYSAN AUJOURD'HUI

Siège : APCAM BP : 3299 Bamako/Mali-Square Patrice Lumumba- Porte 15-Tél : 221 87 25- Mél : abouare@arc.net.ml

Bulletin trimestriel d'information et de liaison du réseau des Chambres d'Agriculture du Mali • N°14 • Janvier 2004

EDITORIAL



Notre bulletin d'information « Paysan Aujourd'hui », qui se veut trimestriel, fait de nouveau son apparition après une si longue absence.

Nous ne nous attarderons pas sur les raisons qui relèvent désormais du passé. L'essentiel est que notre organe d'information renaisse, et de plus belle, avec vigueur, pour répondre prioritairement et de manière durable au besoin d'information des ressortissants du monde agricole et rural, sans oublier nos autres partenaires publics et privés.

Oui, les agriculteurs, éleveurs, pêcheurs et exploitants forestiers ont besoin d'information sur les activités de leurs institutions consulaires que sont les Chambres Régionales d'Agriculture (CRA) et l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM).

Au - delà de la vie de leurs institutions professionnelles de représentation, les paysans ont besoin d'informations technique, politique, économique, commerciale, juridique tant au plan national, sous- régional qu 'international. En effet avec le phénomène de la mondialisation des échanges, l'information devient vitale, voire indispensable pour se fixer des objectifs réalistes de production agricole, affiner nos stratégies d'intervention pour satisfaire le marché national, sous - régional et international .

En cela, le Paysan Aujourd'hui, le journal des paysans sera d'un apport certain.

Il contribuera à sa façon au renforcement des capacités de réflexion, d'analyse, d'anticipation et de propositions des leaders paysans en vue de leur participation active dans la formulation et la mise en œuvre des politiques et programmes de développement définis par le Gouvernement surtout dans le cadre de l'autosuffisance et de la sécurité alimentaires.

Aussi, Paysan Aujourd'hui rapportera fidèlement le point de vue des agriculteurs, des éleveurs, des pêcheurs et des exploitants forestiers sur les différents défis, enjeux et problématiques relatifs au développement et à la promotion du secteur rural.

Dans cette perspective, je lance un appel aux élus, cadres techniques et responsables des Chambres d'Agriculture et des organisations professionnelles agricoles, à tous les intervenants du secteur rural afin qu'ils alimentent régulièrement par leurs articles le journal des paysans.

En remerciant chacun de vous pour sa contribution de qualité à notre bulletin d'information et de liaison, je souhaite bon vent au « Paysan Aujourd'hui ».

Le Président de l'APCAM
Sékou Oumar TALL
Agropasteur
Officier du Mérite Agricole

Sommaire

Editorial.....	1
Le partenariat APCA-APCAM.....	2
Le Réseau Riz à l'APCAM est né.....	2
Formation sur « la conception de pages web et l'utilisation de réseau électroniques »,	3
Partenariat.....	3
Les organisation professionnelles paysannes au Mali.....	4
Le PASAOP : un programme, une opportunité de structuration et de renforcement des capacités de la profession agricole.....	5
Contribution du Mali à la problématique de la filière coton.....	6
Offres et demandes de produits maliens.....	8

Le partenariat APCA - APCAM

Lire en page 2

« Notre action internationale consiste à rechercher des alliances pour notre développement agricole. »



Session de l'APCA, 11 décembre 2002 à Paris, à la tribune : Luc Guyau et Barou Tall

Le partenariat APCA-APCAM

par **Sékou Oumar Tall**
Président de l'APCAM et
du Réseau des Chambres d'Agriculture
de l'Afrique de l'Ouest (RECAO)

Notre action internationale consiste à rechercher des alliances pour notre développement agricole au Mali et en Afrique de l'Ouest.

En 1993, l'APCA a contribué, avec la Chambre d'Agriculture d'Eure-et-Loir et la FAO, à asseoir les Chambres d'Agriculture au Mali.

En 2003 un protocole APCA/APCAM relance une coopération renforcée par le partage d'expériences individuelles et collectives.

Nous avons décidé d'affermir notre partenariat avec l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture de France car comme l'a dit notre ami Luc Guyau, président de l'APCA : la question du pouvoir économique des producteurs, de leur rôle et de leur place, est une préoccupation que nous partageons.

La visite du Président de l'APCA en février à Bamako et nos missions en France s'inscrivent dans cette démarche de coopération et de dialogue que nous menons en collaboration avec nos collègues africains notamment à travers le RECAO et dans le cadre de la Fédération Internationale des Producteurs Agricoles (FIPA).

Cette stratégie sera poursuivie car les résultats de la conférence ministérielle de l'OMC à Cancun montrent que nous devons développer un réel effort de communication pour défendre nos positions.

De son côté, l'APCA espère que ces échanges Nord/Sud nous inciteront à préférer le combat avec les pays européens pour obtenir des règles assurant des prix rémunérateurs du travail agricole plutôt que « l'ultralibéralisme » qui fait baisser le prix des produits agricoles.

Les négociations internationales sont donc un sujet primordial et d'intérêt commun.

Mais en outre, ces échanges nous permettront de renforcer nos propres activités au niveau des Chambres d'Agriculture du Mali et d'Afrique de l'Ouest dont la conception et la mise en place s'inspirent des formules de représentation des professionnels du secteur agricole français. La riche et longue expérience des Chambres d'Agriculture françaises sera certainement bénéfique pour le développement de nos jeunes institutions consulaires agricoles. Une telle parenté nous paraît normale, en raison de notre histoire et de notre langue communes.

Un atelier est prévu début 2004 à Ségou pour identifier les services rendus aux producteurs et mieux préciser la complémentarité des Chambres, des OP et de l'Etat par rapport à cette question. Cette réflexion sera donc menée en partenariat avec l'AOPP avec des témoignages sur l'expérience française.

Un Réseau National Riz est né à l'APCAM

Historique

Le riz est une filière stratégique pour le Mali tant au regard de sa contribution à la formation du PIB, qu'au regard des enjeux liés à la sécurité alimentaire des populations. La contribution du secteur rizicole est évaluée à 4% du PIB national (DNAMR, Bilan campagne agricole 1999/2 000). L'objectif principal de développement de la filière est d'accroître ce taux par une réduction significative des importations et par une stabilisation poussée de l'offre et du prix du riz dans les grandes villes.

La stratégie de développement de la filière riz est orientée en priorité sur le système de production irrigué, parce que possédant une plus grande compétitivité. Elle vise la consolidation des acquis en matière de production et l'accroissement de la compétitivité du riz sur les marchés sous-régionaux

L'amélioration de la compétitivité de la filière passe entre autres par une bonne gestion d'informations de qualité. Or, les informations actuellement disponibles demeurent encore dispersées, peu fiables et ne prennent pas suffisamment en compte les besoins réels des producteurs pour une meilleure prise de décision.

C'est pourquoi, la mise en place d'un système d'information orienté vers les principaux acteurs en vue d'améliorer la performance de la filière (réseau des chambres d'agriculture, producteurs, services techniques d'appui à la filière riz) est apparue comme une nécessité.

Le réseau riz au Mali est né en exécution des recommandations de l'atelier tenu du 27 au 29 Avril 1999 à Bamako, à l'Institut du Sahel sur la problématique de la filière riz au Mali. Organisé avec l'appui du CIRAD, de l'Institut du Sahel et de la Coopération française, cet atelier a regroupé un large éventail d'acteurs (producteurs et transformateurs), d'organismes et d'associations impliqués dans le suivi de la filière riz au Mali.

Le réseau riz rentre dans le cadre du projet Observatoire Riz en Afrique de l'Ouest dont la coordination est assurée par le CIRAD et regroupe des pays comme la Guinée, le Sénégal.

Le but à terme de cette dynamique régionale est de mettre en place un mécanisme de traitement de l'information commun à plusieurs pays de la sous-région et de monter un système d'échanges réguliers et pertinents d'informations telles que les prix, la production, les flux commerciaux, l'impact des politiques sectorielles, etc. pour le développement des filières agricoles.

Montage institutionnel

Né en 1999, le réseau national sur la filière riz est un cadre de concertation ouvert à l'ensemble des acteurs de la filière. Il est composé de trois organes : un organe d'animation dénommé « Comité d'animation », un comité de pilotage et un organe de coordination assumé par l'Assemblée des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM).

Le comité d'animation est composé des structures de recherche, de vulgarisation, de production de statistiques et d'organisations paysannes. Il est composé de huit structures membres :

- La cellule de Planification et de Statistiques du Ministère du Développement Rural
- L'Institut du Sahel (INSAH)
- L'Institut d'Economie rurale (IER) à travers sa division Economie des Filières (ECOFIL)
- La Direction Nationale d'Appui au Monde Rural (DNAMR)
- La Direction Nationale de la Statistique et de l'Informatique (DNSI)
- La Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC)
- L'Observatoire des Marchés Agricoles (OMA)
- Le Syndicat des Exploitants de la Zone Office du Niger (SEXAGON).

Les réunions du comité sont convoquées et présidées par l'APCAM à travers son Secrétaire Général ou son adjoint. Les activités sont exécutées et coordonnées par un conseiller désigné par le Président de l'APCAM.

Le comité d'animation est chargé d'approuver le programme d'activités et le rapport bilan produits par la coordination du réseau, de définir les tâches de chacun des membres et de suivre leurs exécutions. Il met également en son sein un comité de lecture des articles à insérer dans le bulletin.

Le comité de pilotage est l'organe d'approbation des budgets programmes et des rapports d'exécution. Il est composé des membres du comité d'animation et des représentants des fournisseurs d'intrants, des associations de consommateurs et des opérateurs céréaliers. Il se réunit au moins deux fois par an.

La coordination du réseau assure le secrétariat des réunions du comité d'animation et de toutes les activités menées par celui-ci, coordonne les activités des membres du comité d'animation et présente l'état d'avancement des activités et la situation financière du réseau. Il est composé d'un coordinateur et deux agents chargés du suivi.

Abdoulaye KEITA

Coordinateur du Réseau National Riz

Formation Régionale sur la « Conception de pages web et l'utilisation de réseaux électroniques, cours I »

-Dakar, 06 au 17 octobre 2003-

Du 06 au 17 octobre 2003 s'est tenue dans la salle de formation de la bibliothèque de l'Université Cheick Anta DIOP de Dakar la session de formation sur la « Conception de pages web et l'utilisation de réseaux électroniques, cours I », organisée par le Centre Technique de coopération Agricole et rural (CTA) en partenariat avec le Réseau d'Experts des Politiques Agricoles (REPA) et l'Université Cheick Anta DIOP (UCAD).

La formation avait pour objectif de renforcer les capacités des organisations du secteur agricole des pays Afrique-Caraïbe-Pacifique (ACP) à gérer et à diffuser l'information et les données agricoles à partir et sur les régions.

Les participants venus du Bénin, du Burkina Faso, de la Côte d'Ivoire, de la Guinée, du Mali, du Niger, du Togo et du Sénégal se sont familiarisés avec les commandes HyperText Markup Language (HTML) qui est un langage de description des documents sur le web.

Le Mali était représenté par trois organisations, à savoir : l'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM), le Réseau des Journalistes pour le Développement Rural et l'Environnement, et l'ONG Agir Ensemble au Sahel.

A l'issue de la formation, chaque institution représentée a conçu son site web et amélioré son accès aux informations par le biais d'Internet.

Abdoulaye N'DIAYE
Assistant/APCAM

PARTENARIAT

L'APCAM, l'AOPP et Faso Jigi sont trois Organisations Professionnelles Agricoles (OPA) du Mali retenues pour la mise en œuvre du Projet d'Appui au développement des Compétences des Leaders Agricoles (PADCLA) d'Afrique de l'Ouest.

Le PADCLA est un projet financé par l'Agence Canadienne de Développement International (ACDI) qui a une durée de trois ans (septembre 2002 – septembre 2005) et couvre outre le Mali, le Bénin, le Burkina Faso, la Côte d'Ivoire, la Guinée Conakry, le Niger et le Sénégal.

Les partenaires africains du projet sont outre les OPA, les Etats et la société civile. Ces partenaires canadiens et européens sont l'UPA, Agricord, Agriculture et Agroalimentaire Canada.

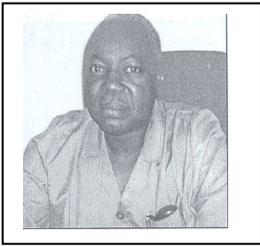
L'Agence d'accompagnement du projet est l'Union des Producteurs Agricoles -Développement International (UPA-DI) du Québec.

Le projet vise à familiariser les leaders agricoles de l'Afrique de l'Ouest avec les concepts du commerce international et les enjeux de la mondialisation afin de conforter leur lutte pour une agriculture durable et un commerce plus équitable.

Le séminaire régional de lancement du projet s'est tenu du 26 au 29 mai 2003 à Ouagadougou suivi d'un premier atelier de formation du 30 au 31 mai sur le commerce international.

Notre pays était représenté à cette importante rencontre par les élus professionnels de l'APCA M, de l'AOPP et de Faso Jigi et des cadres de la Cellule de Planification et de Statistique du Ministère de l'Agriculture, de l'Élevage et de la Pêche (CPS – MAEP) de la Direction Nationale du Commerce et de la Concurrence (DNCC) et de l'APCAM. Un plan d'action sur le commerce international a été élaboré par pays et pour chaque organisation professionnelle agricole.

Abdrmane BOUARE
Secrétaire Général/APCAM



Tidiani Diarra, ingénieur agronome et ancien coordinateur du Programme national de vulgarisation rurale, est aujourd'hui secrétaire général adjoint de l'Assemblée permanente des chambres d'agriculture du Mali (APCAM). Son parcours et les divers postes qu'il a occupés au cours de sa carrière en font un bon observateur de la politique agricole du Mali.
Point de vue •

Les organisations paysannes au Mali 40 ans et toujours jeunes

Pour Spore, Tidiani Diarra a raconté à Eyoum Nangué comment, en moins d'un demi-siècle, les organisations paysannes maliennes sont passées d'un modèle étatique passif à une dynamique rendue incontournable par le désengagement de l'État. Et il a expliqué pourquoi, pour améliorer leur productivité et satisfaire aux besoins des marchés, les paysans ont encore besoin que l'État joue sa partition.

Où en sont les organisations paysannes au

Mali ?

Depuis l'indépendance, les divers régimes qui se sont succédé ont tous cherché à structurer le monde rural compte tenu de son poids démographique (80 % de la population). Nous avons d'abord eu, de 1960 à 1968, une politique socialiste avec un État centralisateur : les coopératives et les groupements paysans étaient mis en place sous l'impulsion du pouvoir, sans réelle volonté de la part des paysans eux-mêmes. Ce modèle dirigiste a très tôt montré ses limites. Puis, de 1968 à 1978, le pouvoir militaire s'est rendu compte de la nécessité de renforcer les organisations paysannes en créant les Opérations de développement rural (ODR). On a incité les populations à se regrouper en associations villageoises. Sortes de pré-coopératives sans réel statut juridique, elles devaient normalement évoluer vers un modèle coopératif.

À partir de 1979 et jusqu'en 1991, le re-tour à un régime civil avec le même parti unique a conduit à la mise en place d'organisations paysannes dotées d'un véritable statut juridique. C'est ce qu'on a appelé les "tons" villageois ("regroupement" en bambara et en malinké), créés pour donner davantage d'impulsion aux activités d'appui au monde rural. Ils portaient certes d'un fondement villageois, mais leur mise en oeuvre dirigiste, administrative, imposée de haut en bas n'a pas obtenu globalement les résultats escomptés même si localement, en collaboration avec des partenaires, des infrastructures économiques assez importantes ont permis l'essor de certains terroirs.

Qu'est-ce qui a changé dans l'organisation du monde paysan avec l'avènement de la démocratie en 1991 ?

Avec la démocratisation du pays, une multitude d'organisations, de coopératives et de

Groupements d'intérêt économique (GIE) ont été créés par les paysans eux-mêmes. Des états généraux du monde rural ont été organisés, qui ont beaucoup insisté sur le besoin des organisations professionnelles paysannes de disposer de statuts appropriés : reconnaissance juridique et capacité d'accéder à des ressources. C'est à la suite de ces réflexions que le premier schéma directeur du secteur du développement rural a été élaboré en 1992, afin de permettre au monde rural de mener des activités économiques viables. L'un des corollaires de la démocratisation et de la libéralisation du pays a été le désengagement de l'État d'un certain nombre d'activités. Dans le domaine agricole, l'État s'est retiré des activités de production, de transformation, de commercialisation et d'approvisionnement des producteurs en intrants... Il a fallu transférer ses anciennes compétences au secteur privé et aux organisations paysannes. C'est pourquoi, ces dix à quinze dernières années, les programmes de renforcement des capacités des organisations agricoles se sont multipliés.

"...Aujourd'hui, les producteurs ont le savoir-faire, mais ils manquent d'infrastructures et d'équipements..."

Les organisations paysannes (OP) ont-elles les moyens d'assumer de telles responsabilités ?

Le désengagement de l'État qui, auparavant, subventionnait pratiquement toutes les filières a conduit à la vérité des prix. Mais l'arrêt des financements directs par l'État suppose parallèlement de faciliter l'accès au crédit. Le système bancaire privé a besoin de garanties. Or les organisations de producteurs n'en présentent pas suffisamment pour être crédibles. Les structures qui les encadrent n'ont pas la capacité de réaliser des investissements durables.

Des progrès sensibles en termes d'intensification ont été faits en zones périurbaines ou cotonnières notamment, mais la majorité des agriculteurs reste dans des systèmes de production relativement fragiles. Aujourd'hui, les producteurs ont le savoir-faire, la volonté d'améliorer leur productivité et d'être présents sur les marchés nationaux, régionaux et mondial, mais ils manquent d'infrastructures et d'équipements pour pouvoir répondre à toutes les exigences imposées par ces marchés.

Les leaders des OP ne sont-ils pas en train de devenir une nouvelle élite qui prospère au détriment des paysans ?

Les paysans ont désormais une meilleure lisibilité de leur situation. Avec la démocratisation, le monde rural se caractérise par la participation du producteur de base à toutes les décisions qui le concernent. Aujourd'hui, les paysans ont leurs propres organisations à travers lesquelles ils peuvent s'exprimer. Une OP qui fonctionne bien rend des services à ses membres et permet à ceux-ci d'exprimer leurs préoccupations. Elle tient ses assises et réunit statutaires et fonctionne démocratiquement.

Dans le cas contraire, il y a bien sûr une perte de confiance entre le producteur et l'organisation dont il est membre ! Bien entendu, dans nos jeunes démocraties, nous pouvons voir quelques cas de déviation. Mais ces problèmes de leadership sont mineurs par rapport aux aspirations des paysans maliens. Ils souhaitent que soit défendu leur avis sur des questions telles que l'épargne ou la mondialisation... Dans les forums internationaux, leurs représentants savent désormais faire entendre les desiderata de leur base.

Même si, à vrai dire, les règles du jeu sont faussées pour les paysans maliens : chez eux, on a exigé le désengagement de l'État, mais au Nord, les États continuent de subventionner leur agriculture !

EXTRAIT DE SPORE 105 *
JUN 2003 * PAGE 16

Le Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) :

« un programme, une opportunité de structuration
et de renforcement des capacités de la profession agricole »

« Un programme, un espoir pour le paysan malien »

Le But :

Le But du Programme d'Appui aux Services Agricoles et aux Organisations Paysannes (PASAOP) est la réduction de la pauvreté à travers un renforcement des capacités, l'amélioration de la gouvernance et la participation des producteurs à l'élaboration des programmes et politiques.

Les Composantes du PASAOP :

Les différentes composantes du PASAOP sont :

- Appui à la rationalisation et modernisation des services du MAEP
- Appui au système national de Recherche agricole
- Appui au système national de Vulgarisation Agricole
- Appui au réseau des Chambres d'agriculture et aux OPA

Les différentes phases du programme :

Le programme se déroulera en trois phases:

- Phase I: Trois (3)ans
- Phase II: Quatre(4) ans
- Phase III: Quatre (4)ans

NB: Le passage d'une phase à l'autre est lié aux indicateurs déclencheurs

Le financement du programme :

Le coût total du Programme est de 60 milliards de Fcfa dont 7,190 milliards pour la composante Appui aux OP.

Ce financement se répartit comme suit :

- Crédit IDA: 32,5 milliards de Fcfa
- Gouvernement du Mali: 5,5 milliards de Fcfa
- Pays-Bas: 7,5 milliards de Fcfa
- Projets en cours: 14,5 milliards de Fcfa

Présentation de la Composante Appui aux OP :

La composante est constituée par trois sous-composantes:

- Appui au réseau des chambres d'agriculture
- Appui aux Organisations Professionnelles Agricoles (OPA)
- Appui aux Centres de Prestations de Services (CPS)

Les Objectifs :

L'objectif de la composante durant la première phase du programme est d'améliorer les capacités des organisations de producteurs pour qu'elles soient à même de :

- rendre les services pour lesquelles elles ont été créées avec efficacité et transparence;
- participer activement aux instances de définition et de suivi des politiques agricoles, projets et programmes sous-sectoriels;
- participer aux instances de gouvernance des institutions de recherche et de vulgarisation agricole.

Les résultats attendus :

Trois résultats spécifiques sont attendus:

Résultat spécifique N°1:

Des instances nationales et régionales de producteurs fonctionnelles et capables d'assurer la fonction de représentation et de plaidoyer, d'analyser et concevoir les politiques et programme et de négocier avec les partenaires publics et privés.

Résultat spécifique N°2:

Des organisations de producteurs au niveau local et régional fonctionnelles, mieux structurées contribuant à l'amélioration de la compétitivité des filières et participant aux instances de gouvernance des institutions d'appui au monde rural.

Résultat spécifique N°3:

Des services privés mieux organisés pour offrir des services de qualité et de façon durable aux producteurs.

Le Fonds d'Appui aux initiatives des OPA

LES CRITERES D'ELIGIBILITE DES PROJETS DES OPA

L'appui à apporter aux OPA est l'émanation des besoins ou demandes tels qu'exprimés par les producteurs et résultant d'une approche participative.

Tout projet soumis pour demande de financement doit répondre aux critères suivants :

- ✓ Etre conforme aux politiques et stratégies nationales de promotion des OPs.
- ✓ Etre conforme aux objectifs assignés aux financements du PASAOP ;
- ✓ Etre conforme aux besoins et aux priorités des communautés ;
- ✓ Pouvoir être exécuté dans un délai d'un an ;
- ✓ Le montant maximum pour le financement d'un projet est de cinq (5) millions Fcfa ;
- ✓ L'apport du bénéficiaire couvre au moins 10% (en nature ou en espèces) du montant, s'il s'agit d'un projet pour le renforcement des capacités.

DOMAINES D'ACTIVITES ELIGIBLES AU FINANCEMENT DU FONDS D'APPUI AUX INITIATIVES DES OP DU PASAOP

Ils sont divers et toucheront :

- Les formations et séminaires (destinés aux dirigeants d'OPA et organisations faitières d'OPA) ;
- L'alphabetisation : initiale destinée aux femmes membres des OPAs et fonctionnelle destinée aux responsables des OPAs et leurs regroupements ;
- Les audits internes des OPAs et leurs regroupements ;
- Les consultations au profit et à la demande des OPAs ;
- Les voyages d'études inter organisations paysannes ;
- Les coûts liés à la mise en place des organisations faitières des OPAs ;
- L'organisation de mini-foires et concours agricoles destinés à encourager et stimuler les productions agropastorales ;
- La réhabilitation et/ou l'équipement de structures de formation et/ou d'alphabetisation au profit des OPAs et/ou de leurs regroupements ;
- Tout autre besoin directement lié au renforcement des capacités opérationnelles des OPAs et de leurs regroupements.

Nature et statut des structures bénéficiaires :

Les organisations paysannes et leur regroupement, pour bénéficier du financement doivent remplir les conditions suivantes :

- Etre légalement constituée et officiellement reconnue par le Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, l'APCAM ou la CRA ;
- Avoir la volonté et la capacité de gérer une activité de développement ;
- Avoir un compte dans une institution financière reconnue (banque ou système financier décentralisé).

Remarques importantes :

- Signature de l'accord de crédit : 12 décembre 2001
- Lancement officiel : du 20 au 23 mai 2002
- Mise en vigueur du programme : 21 Août 2002
- Achèvement de la première phase : 30 juin 2005
- Le PASAOP est un programme de services et non d'équipements
- Le PASAOP est un programme et non un projet

Les questions ou raisons essentielles pour avoir le PASAOP

Pourquoi ?

C'est le programme majeur du Ministère de l'Agriculture, de l'Elevage et de la Pêche, un des neuf programmes du Schéma Directeur du Développement Rural.

LA FILIERE COTON AU MALI

1. Introduction

LA PRODUCTION COTONNIERE

Le Mali est classé parmi les pays les moins avancés avec un produit intérieur brut (PIB) global estimé à 1 896 milliards de FCFA en 2001. Cependant l'économie du Mali reste largement dominée par le secteur agricole où le coton en constitue le principal produit d'exportation estimé entre 45 à 50 %.

La zone cotonnière est située principalement dans la partie sud du pays (170 000 km²) et est découpée en 7 régions dont six (6) sont actuellement encadrées par la Compagnie Malienne pour le Développement des Textiles (CMDT) dont 5 régions situées au sud et 1 à l'Ouest (Kita).

L'Office de la Haute Vallée du Niger (OHVN) est chargé de l'encadrement de la septième région cotonnière située au sud de Koulikoro.

Tableau : Production cotonnière au Mali 1995/96-2003/04

Superficie (ha)	1995/96	1996/97	1997/98	1998/99	1999/00	2000/01	2001/02	2002/03	2003/04
	336 224	420 399	497 650	504 427	482 299	227 908	532 163	420 043	515 943
Production (T)	405 93 6	452 032	522 903	518 364	459 123	242 726	570 874	417 500	620 000
Rendement (Kg/ha)	1 207	1 075	1 051	1 028	952	1 065	1 073	994	1 120

Source : Mémoire d'information MRSC/CMDT et Rapports bilan campagne 2001/02 et 2003/04

Si la production a très fortement cru pendant les périodes 94/95 à 98/99 sous l'effet conjugué de la dévaluation en 1994 et de la hausse des cours mondiaux, l'annonce tardive de la baisse des prix du coton graine lors de la campagne 1999/00, a cependant contribué à une baisse très significative des revenus des producteurs et à une progression de leur niveau d'endettement.

Cette dernière situation a évidemment conduit à un boycott des semis pour la Campagne 2000/01 et a porté à engager

Où ?

Pour toutes informations sur la composante appui aux OP du PASAOP s'adresser aux Chambres d'Agriculture au niveau local, régional et national

Quand ?

A tout moment

Comment ?

En posant des questions aux élus et techniciens des Chambres d'Agriculture.

Siriman Sakho
Conseiller Spécial PASAOP

des réflexions depuis la base pour enfin aboutir à la tenue des états généraux du secteur coton à Bamako en avril 2001.

II. Les différentes organisations de Producteurs.

Actuellement on distingue quatre (4) types d'organisations au niveau des producteurs. Ce sont :

- Les Associations Villageoises (A.V) : au nombre de 4 500, elles ont constitué les premières organisations de base.
- Les Associations des Producteurs de Coton (A.P.C) ; au nombre de 300 jusqu'en juin 2002, elles ont vu le jour suite aux constats d'évolution sociale et aux crises socio-économiques qu'ont connue les A.V.
- Les Coopératives des Producteurs de Coton (C.P.C) : elles constituent les premières formes évoluées des groupements de producteurs jouissant de la personnalité morale et de l'autonomie financière. Elles sont toutes récentes et doivent converger vers la constitution d'une faîtière au service des producteurs organisés en syndicats.

Les syndicats des producteurs de coton sont actuellement au nombre de quatre (4) :

- **SYCOV : Syndicat des Producteurs de coton et Vivriers**
- **SYVAC : Syndicat pour la Valorisation des cultures cotonnières et Vivrières**
- **SPCK : Syndicat des Producteurs de coton du cercle de Kita**
- **SYPAMO : Syndicat des Paysans de Mali-Ouest**

Ils ont vu le jour à partir des années 1990.

L'objectif recherché est la représentation et la défense des intérêts des producteurs. Ils travaillent en parfaite harmonie au sein du groupement. En l'absence d'une organisation faîtière, ils jouent encore un rôle privilégié dans la gestion des intrants.

III. Les intervenants dans la filière

Les Usines d'égrenage : Elles sont présentes un peu partout dans les principales zones de production ou de collecte de coton graine. C'est ainsi qu'on les retrouve à Kita, Bamako,

Fana, Dioila, Ségou, Koutiala, Karangana, Kimparana, Sikasso, Koumantou, Bougouni et Kignan. En zone OHVN et plus précisément à Ouélessebougou, une nouvelle usine est installée mais n'est pas encore opérationnelle.

Les prévisions d'égrenage pour la campagne 2002/03 sont de : 485 873 tonnes pour la CMDT et de : 25 030 tonnes pour l'OHVN.

Pour la campagne 2003/04, la prévision d'égrainage est de : 537 579 T pour la CMDT et de 11 861 pour l'OHVN.

Les industries textiles : Elles sont au nombre de 2 dont la COMATEX à Ségou et l'ITEMA à Bamako. Celle-ci est actuellement arrêtée.

La part du coton malien transformée sur le territoire reste marginale. Les besoins de filature pour ces usines représentaient environ 1% de la production nationale de coton fibre.

La démarrage très prochain de l'usine de FITINA devrait permettre à court terme de transformer localement 3 000 tonnes de coton fibre supplémentaires.

Les Usines de transformation de graines de coton : HUICOMA et SNF/Koutiala

La société HUICOMA assure la transformation des graines de coton issues des activités d'égrenage en huile de coton raffinée, en savon et en aliment bétail.

Institutions financières :

Créé en 1981 sous forme de société anonyme d'économie mixte pour le financement toutes opérations ayant trait au développement rural, la BNDA a augmenté depuis 1994 ses engagements en intervenant dans le financement des intrants coton et céréales de la CMDT. Actuellement cinq banques en plus de la CMDT participent à cette activité constituant ainsi un pool bancaire.

A côté de ce pool bancaire, les institutions de micro finance contribuent également à diversifier l'offre de crédit et d'épargne en milieu rural. Kafo Jiginew et Nysigiso sont les mieux implantées.

Les Fournisseurs d'intrants : Ils assurent l'essentiel des besoins d'approvisionnement en intrants.

Ainsi la CMDT et le GSCVM organise chacun en qui le concerne, des appels d'offres internationaux. Les produits concernés sont essentiellement constitués d'herbicides coton et d'engrais dont le complexe et l'urée. Les besoins pour la campagne 2004/05 dont les dépouillements viennent de s'effectuer sont les suivants : Urée Perlée : 26 600 T Complexes céréales : 22 800 T : Herbicide coton : 368 000 litres et Herbicide maïs : 305 000 litres .

IV. LES REFORMES DU SECTEUR :

La faiblesse des cours mondiaux du coton et les problèmes de gestion interne ont sérieusement perturbé la filière coton au Mali. Il s'en est suivi un boycott dont le dénouement s'est traduit par la tenue en avril 2001 des Etats Généraux

du secteur coton. A l'issue de ces assises, le gouvernement malien a rédigé à travers la Mission de Restructuration du Secteur Coton (MRSC) une lettre de Politique de Développement du secteur coton (LPDSC), dont le plan d'action actualisé fut adopté en Conseil des Ministre en sa session du 05 novembre 2003.

L'Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM) , fidèle à ses missions a été fortement impliquée dans la recherche de solutions à une sortie de crise et dans l'organisation des états généraux du secteur coton.

Les principales réformes en cours :

Les principales réformes en cours et au nombre de trois : le désengagement de la CMDT des missions de services publics, le renforcement des capacités des producteurs et la libéralisation du secteur coton ; doivent s'opérer sur une période minimum de 5 à 6 ans suivant trois étapes successives : le renforcement des structures associatives et coopératives existantes et la création de structures faitières régionales et nationales ; le développement et le renforcement des centres de gestion ; le dépérissement du dispositif cogéré et le recrutement et la formation des conseillers par les CPS.

V. PERSPECTIVES

En dépit des progrès réalisés dans la filière coton en Afrique de l'Ouest et du Centre dans le cadre de l'organisation de la production et de la commercialisation , des obstacles importants demeurent et doivent être solutionnés dans le cadre de la restructuration du secteur coton.

Les propositions d'actions futures vont dans le sens de :

- a) l'Amélioration de la compétitivité :**
 - accroître les formes de productivité
 - réduire davantage les coûts récurrents de la fibre
 - promouvoir le label « coton africain »
- b) D'assurer la durabilité de la filière :**
 - maximiser la valeur ajoutée locale du coton
 - protéger et préserver l'environnement
 - organiser efficacement la filière coton
 - promouvoir la coopération régionale
 - développer le marché régional des intrants et des produits agricoles
 - valoriser le coton dans un cadre régional
 - mettre en place des projets communs
 - accroître la capacité de concertation au niveau régional et assurer un rôle d'interlocuteur crédible aux négociations multilatérales.

Fousseyni TRAORE
Conseiller Technique/APCAM

Opportunités d'affaires

Demandes

Demande : Coton brut, bois de menuiserie, compagnie de tourisme pour relation

Contact : ELIA Beshra Ibrahim, entreprise Breshra Co.
Site web : www.Bashratex.8m.com
Tel : 20122 149 728- Fax 202 499 7702 Caire-Egypte.

Demande : Coques de cajou et d'arachide toute quantité

Contact : Ayman Saad, harmony farm 6, EL AZHARY St .Shobra.
Email : ayman - f@hotmail.com
Tel : 01 23 664824 - Caire - Egypte

Demande : Peaux brutes et cuirs de bovins, caprins, toute quantité

Contact : Gaballa Sayed, G. manager Entreprise Engieering

Demande : Mangues à exporter vers le Liban , l'Italie

Contact : Mohamed Gamal AL AL HIAWIN , import- export Caire – Egypte.
Tel : 36 293 700 202

Demande : Mangues

Contact : Int 'L Tabouk Co . BP 27, Manial EL Roda – Caire- Egypte

Demande : 500 tonnes Sésame blanc

Contact : Mohamed JAWAD Hemani, BP 120, Sidi Gaber Alexandria, Egypte.

Demande : 80 tonnes Hibiscus

Contact : Sayed M. El Sayed, Directeur de Eptian Trading - Giza - Egypte

Demande : 50 tonnes de Cajou, de Sésame , d'hibiscus

Contact : Dr. Mahamoud Assabri, général manager Egypte Co.Shoubra- Egypte.

Offres

Offre : Recherche un représentant au Mali pour la vente de ses Produits vétérinaires antiseptiques.

Contact : Dr Sherif Dahroub, marketing maner of Arab Médical Supplies
Tel : 6855118-6828585 –
Fax : 6853444- Nasr City- Caire Egypte

Offre : Dattes fruits et légumes : raisons oranges artichaut, abricot, pommes frites

Contact : Ahmed Abdel Khaleq, Directeur Entrprise Goudy, 15 rue Mostafa El Nahass, Nasr City –
Tel : 6700 356 –
Fax : 67 00 360- Egypte.

Offre : Dattes, raisons oranges artichaut, abricot, pommes frites

Contact : Ahmed Abdel Khaleq, Directeur de l'Entrprise Goudy, 15 rue Mostafa El Nahass Nasr City –
Tel : 6700 356 – Fax : 67 00 360- Egypte- Caire.

Offre : Gomme Kaftan et alimentaire (Amidon de manioc et de maïs). Echantillons disponibles à la DNCC (DPEC) à Bamako
Tel 2149 28.

Contact : Mme Niame Diarra SARR, Chef section Export SOPROKA
Fax : (221) 825 73 97 .
Tel : (221) 865 10 39, 633 99 72-
Email : rsoproka@metissacana.sn- BP 3729 Dakar Sénégal.

Offre : Conservation de cuirs et peaux et de produits du cru

Contact : Magatte N'Diaye, spécialiste en conservation à Dakar,
Tel (221) 820 22 23 - 823 73 02 681 22 11.

Offre : Produits halieutiques (sardinelles braisées, poissons entiers séchés, huitres séchées, « yeut » arcassels cuit et séché (« pgn »), murax séché, poudre de crevettes, crevettes séchées), sel (iodé ou non).

Contact : Mme Fatou Fall, Directrice de BADIS, BP 28151 Dakar

Tel : (221) 827 39 01.

Email : senbados@hotmail.com.

Offre : Huile de palme du Benin

Contact : Jean Michel Felten, Représentant de ATI-BENIN Rue de la Francophonie 041 BP 95 Fidjrossé Cotonou Bénin
Tel : 30 71 55/82 24 20-
Fax 30 70 65

Assemblée Permanente des Chambres d'Agriculture du Mali (APCAM)

Le PAYSAN AUJOURD'HUI

Bulletin trimestriel d'information
Square Patrice Lumumba Porte 15
BP : 3299 Bamako/Mali
Tél : 221 87 25 Fax : 221 87 37
E-mail : abouare@arc.net.ml

Directeur de Publication

Sékou Oumar TALL

Rédacteur en chef

Abdramane BOUARE

Comité de Rédaction

Tidiani DIARRA
Moussa KIANTA
Abdoulaye N'DIAYE